

Notes biographiques

Une bonne formation académique, parfaitement bilingue, une riche expérience professionnelle à titre d'avocat conseil ayant agi dans un environnement politique et administratif complexe et des bonnes connaissances en gestion, font de Me Jeanniot un choix solide ayant les aptitudes requises pour satisfaire presque n'importe quel mandat.

Quelques coordonnées et informations personnelles :

Adresse professionnelle

Me Michel A. Jeanniot

JEANNIOT & Ass L.L.P. / S.E.N.C.R.L.
Place du Canada
950 - 1010, de la Gauchetière Ouest,
Montréal, Québec
Canada, H3B 2N2
Tel. (514) 448-5905, poste 288
Fax : (514) 448-5948
Courriel : mjeanniot@jeanniot.ca
Web : www.jeanniot.ca

Expériences Professionnelles:

Membre du Tableau de l'ordre du Barreau du Québec depuis 1985, il a depuis toujours œuvré en pratique privée. Au début de sa carrière, il a touché à toutes les facettes du droit, à l'exclusion du droit matrimonial. Depuis, son expertise s'est orientée davantage vers le droit commercial, civil, bancaire et des assurances, incluant toutes les activités entourant ces facettes du droit.

Dans le cadre de sa pratique, il est appelé à offrir de nombreux services aux banques, sociétés de fiducie, compagnies d'assurances et autres établissements financiers, ainsi qu'au milieu des affaires en général, il est aussi bénéficiaire du service de référence du Barreau de Montréal en matière commerciale, immobilière et civile.

Il agit comme avocat conseil de plusieurs sociétés commerciales Canadiennes et extraterritoriales (Jersey Island, Bahamas, Delaware et Floridienne ainsi que de Sociétés Anonymes Européennes).

Il agit autant au niveau du litige, de la consultation, de la préparation de conventions, de la négociation et de l'exécution de transactions financières telles que : prêt, convention de crédit, financement par consortium, financement immobilier, financement de projet, prêt à la construction, lettres de change, etc. Juriste émérite, il ne va sans dire qu'il a eu l'occasion de plaider devant toutes les juridictions québécoises ainsi qu'en Cour Fédérale et devant la Cour Suprême du Canada (et ceci, bien qu'il privilégie la négociation en matière de résolution de problèmes).

Au cours de l'été 2005, il fut qualifié Arbitre et en date effective du premier février 2007, il a accepté la présidence du **Centre Canadien d'Arbitrage Commercial** (le C.C.A.C.) (www.ccac-adr.org) une entreprise nationale qui se spécialise dans la résolution alternative de conflits, concurrentement il fonde le cabinet JEANNIOT & Ass, L.L.P. / S.E.N.C.R.L. un cabinet boutique qui est appelé à offrir de nombreux services aux banques, sociétés de fiducie et d'investissement, compagnies d'assurances et autres établissements financiers ainsi qu'au milieu des affaires en général

Quelques réalisations et informations personnelles

Au cours de l'automne 2005, il a collaboré activement à la rédaction des textes de six (6) cours d'apprentissage en droit (sur une multitude de sujets tels que, le mandat, les successions, le voile corporatif, les sûretés, le droit du travail et de la construction, etc.). Ces cours ont été requis par un réseau privé ontarien et furent télédiffusés (avec Me Jeannot comme présentateur).

Me Jeannot est inscrit dans le *Who's who in America* depuis 1996, et dans le *Who's who in Finance and Industry* depuis l'édition 96-97, en plus d'être un membre actif du *Association of Trial Lawyers of America*, *National College of advocacy* (section commerciale). Il publie des circulaires d'informations juridiques destinées à certains clients privilégiés, et plus publiquement, il contribue au « Global Arbitration Review » (www.globalarbitrationreview.com) et siège sur la comité de liaison ACB Médiation (Pays-Bas), ADR Center (Italie), CEDR Solve (Royaume Unis) CMAP (France), JAMS (États-Unis) et le CCAC (Canada).

Me Jeannot est accrédité en matière

- Arbitrage International,
- Arbitrage Commercial Général,
- Conciliation et médiation en matière de franchisage,
- Arbitrage sur les Plans de Garantie des Bâtiments résidentiels neuf (R.B.Q.)
- Arbitrage Spécialisé pour les Litiges impliquant, Consommateurs, membre de l'OCRCVM et L'Autorité des Marchés Financiers

Depuis (2005), il cumule à son actif plus de 30 décisions par an et son délai de résolution intermédiaire est de 120 jours.

Bien qu'autonome, Me Jeannot privilégie la collégialité. Il considère que la résolution de conflits se doit de passer par un service adressant avec célérité une saine gestion et administration des dossiers des justiciables ; à cet effet, il favorise une participation active de tous les intervenants et lorsque approprié, une collaboration multidisciplinaire.

Grâce à son approche cartésienne et à sa capacité à concevoir des solutions stratégiques, Me Jeannot s'impose comme autrement qu'un simple décideur.

□ □ □